

REGION BRETAGNE

Délibération n° 17_DAJCP_02

CONSEIL REGIONAL

9 - 10 - 11 février 2017

DELIBERATION

Rendu compte de la délégation du président pour l'exercice de sa délégation pour ester en justice

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 17 janvier 2017, s'est réuni en séance plénière le samedi 11 février 2017 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Étaient présents :

Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Éric BERROCHE, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Évelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 11h40), Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 11h40), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL (jusqu'à 11h25), Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (jusqu'à 10h30), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 11h), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 11h), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 11h20), Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Émeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir :

Madame Catherine BLEIN (pouvoir donné à Monsieur Émeric SALMON), Monsieur Thierry BURLLOT (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN), Madame Gaby CADIOU (pouvoir donné à

REGION BRETAGNE

Monsieur Éric BERROCHE), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANÉA) Monsieur Bertrand IRAGNE (pouvoir donné à Madame Agnès RICHARD), Madame Anne Maud GOUJON (pouvoir donné à Madame Sylvie GUIGNARD à partir de 11h40), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur Pierre BRETEAU à partir de 11h40), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC puis à Monsieur De SALLIER DUPIN à partir de 11h20), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD à partir de 10h30), Madame Christine LE STRAT (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Monsieur Bernard MARBOEUF (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 11h25), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Martine TISON à partir de 11h), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR à partir de 11h), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 11h20), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Monsieur Martin MEYRIER) Madame Anne TROALEN (pouvoir donné à Madame Kourintine HULAUD)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.4231-7-1 ;

Vu la délibération du Conseil régional n°15_DAJCP_SA_08 du 18 décembre 2015 accordant au Président du Conseil régional une délégation générale d'ester en justice ;

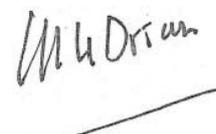
Après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 6 février 2017 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

A pris acte des éléments détaillés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Le Président du Conseil régional



Jean-Yves Le Drian

RENDU COMPTE DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT D'ESTER EN JUSTICE

DOSSIER	JURIDICTION SAISIE / OBJET	AVOCAT	ÉTAT DE LA PROCÉDURE	SUITE
Agent régional	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Requête en annulation enregistrée en mai 2016 contre un arrêté prolongeant l'agent en congé longue maladie, suite à l'avis du comité médical le déclarant inapte à la reprise de son poste et préconisant la prolongation de son congé longue maladie pour 6 mois Mémoire en réponse de la Région, produit en septembre 2016, demandant le rejet de la requête, devenue sans objet, la région ayant pris un arrêté de reprise d'activité Mémoire en désistement produit par l'agent en octobre 2016	Ordonnance du 23 novembre 2016 du tribunal administratif de Rennes prenant acte du désistement de l'agent
REGION BRETAGNE c/ Association Yes you can	Tribunal de grande instance de Saint-Brieuc	SEBAN & Associés	Constitution de partie civile de la région contre la prévenue accusée d'avoir trompé le Conseil régional de Bretagne en établissant de fausses attestations de formation « validation des acquis de l'expérience » pour le déterminer à remettre des fonds	La prévenue a été déclarée coupable des faits pour lesquels elle était poursuivie. La prévenue a fait appel du jugement.
Avances remboursables de l'aéroport Dinard	Cour administrative d'appel de Nantes	Me Santos Pires – Cabinet Martin	Arrêt de la CAA de Nantes du 21 décembre 2016 condamnant l'Etat à garantir la région de toutes les condamnations prononcées à son encontre par le jugement du TA de Rennes du 26 septembre 2014 La région avait été condamnée à payer à la CCIT de Saint Malo la somme de 1 443 500 euros au titre des avances remboursables consenties à la concession aéroportuaire avant le transfert de l'aéroport à la Région, et des intérêts au taux légal sur cette somme à compter du 15 juillet 2011 et de leur capitalisation au 15 juillet 2012 et à chaque échéance annuelle ultérieure.	Délai de 2 mois à compter de la notification de l'arrêt pour former un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
 Reçu en préfecture le 15/02/2017
 Affiché le
 ID : 35-233500016-20170211-17_DAJCP_SA_02B-D

Agent régional	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Requête en annulation déposée par un agent régional contre l'arrêté du Président du Conseil régional portant changement d'affectation dans l'intérêt du service Mémoire en défense en cours de rédaction	Instruction en cours
----------------	----------------------------------	--------------	---	----------------------

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le
ID : 035-233500016-20170211-17_DAJCP_SA_02B-D